



ASSOCIATION HUMBOLDT FRANCE

## Collège Humboldt

# La liberté académique dans le monde contemporain

## Censure, évaluation, excellence

10 et 11 décembre 2015

### Institut Goethe

17 avenue d'Iéna, F-75116 Paris

**Organisation** : Association Humboldt France

**Coordinateur** : Damien EHRHARDT

**Comité scientifique** : Dominique BOUREL (CNRS), Corine DEFRANCE (CNRS), Damien EHRHARDT (Université d'Evry/Université Paris-Saclay), François GROS (Académie des sciences), Jean-Pierre JACQUOT (Université de Lorraine), François LESCURE (Université de Lille 1), Outi MERISALO (Université de Jyväskylä), André MYSYROWICZ (ENSTA/Université Paris-Saclay), Dao NGUYEN QUY (CNRS, Ecole Centrale Paris/Université Paris Saclay), Soraya NOUR SCKELL (Université de Lisbonne), Alain Patrick OLIVIER (Université de Nantes), Frank ROSMEJ (UPMC/Sorbonne Universités, Ecole Polytechnique/Université Paris-Saclay) Anne-Marie THIESSE (CNRS), Jean-Marie VALENTIN (Université Paris-Sorbonne/Sorbonne Universités), Alain ZOZIME (Université d'Evry/Université Paris-Saclay)

**Partenaires** : Alexander von Humboldt Stiftung ; Goethe Institut Paris ; Ambassade d'Allemagne Paris ; Alexander-von-Humboldt-Club Finland ; DAAD Alumni France ; Heidelberg Alumni France (HAFR) ; Laboratoire SLAM, axe Mélanges interculturels, Université d'Evry (UEVE)/Université Paris-Saclay (UPSay) ; Université de Lorraine

Suite aux événements de janvier et de novembre 2015, il est nécessaire de mener une réflexion transversale sur la notion de liberté dans le monde contemporain. Le présent collège Humboldt traite du thème de la liberté sous l'angle de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il est consacré à la **liberté académique**.

Si cette notion s'appuie sur une longue tradition remontant à l'Antiquité (Platon), elle nourrit aussi la vision humboldtienne de l'université, caractérisée notamment par :

- l'autonomie institutionnelle de l'université par rapport aux autorités publiques ;
- la liberté d'enseignement et de recherche individuelle : chaque enseignant peut organiser ses cours et ses examens comme il l'entend ; chaque chercheur est libre de poursuivre ses recherches « dans la solitude et la liberté », « sans qu'une contrainte ou un but déterminé lui soit imposé ».

De nos jours, la liberté académique est inscrite dans la loi de nombreux pays, dont la France et l'Allemagne. Au vu de l'article L952-2 du Code de l'éducation, « les enseignants-chercheurs, les enseignants et les chercheurs [du supérieur] jouissent d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression dans l'exercice de leurs fonctions d'enseignement et de leurs activités de recherche, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du présent code, les principes de tolérance et d'objectivité ». En Allemagne, la liberté académique est inscrite dans la Constitution au même titre que la liberté artistique (*Deutsches Grundgesetz*, Art. 5, Abs. 3 : « Kunst und Wissenschaft, Forschung und Lehre sind frei »).

La liberté académique, circonscrite par la loi, semble à première vue ne pas poser de difficultés particulières. Pourtant, la science, dont le financement répond de plus en plus à des critères normatifs, tend à suivre le *mainstream*, alors qu'une recherche buissonnière, en dehors des sentiers battus, serait plus propice à l'innovation et à la créativité. En outre, les axes stratégiques des établissements, définis en coopération avec la COMUE, les établissements associés et des acteurs du territoire, ne sont plus nécessairement compatibles avec la liberté du chercheur promue par l'université humboldtienne. En outre, que reste-t-il de la liberté académique, lorsque la science est prise dans une controverse médiatique ? Enfin se pose la question de l'articulation entre universalisme et relativisme, essentielle non seulement en ce qui concerne la liberté académique, mais aussi la liberté au sens large du terme.

## ***Programme***

**Jeudi, 10 décembre 2015**

9h30 ***Allocutions de bienvenue***

**Barbara HONRATH**, Directrice de l'Institut Goethe Paris

**Stefan KERN**, Premier Conseiller aux Affaires scientifiques et technologiques, Ambassade d'Allemagne en France

**Damien EHRHARDT**, UEVE/UPSay, Président de l'Association Humboldt France

10h ***Présentation de la Fondation Alexander von Humboldt***

10h30-10h45 Pause-café

10h45 ***Panel 1 – La liberté académique en question ?***

Président de séance : **Alain ZOZIME**, UEVE/UPSay

**Olivier BEAUD & Olivier JOUANJAN**, Université Paris 2 Panthéon Assas : *Les libertés scientifiques à l'abandon ?*

11h30 **Anne-Marie THIESSE**, CNRS : *Liberté académique et lois mémorielles*

11h45 Discussion

12h30-14h Buffet déjeunatoire

14h **Panel 2 – Y a-t-il des frontières à la liberté de la recherche ?**

Président de séance : **Jean-Pierre JACQUOT**, Université de Lorraine/IUF

Table ronde avec la participation de :

**Abdoul H. BA**, UEVE/UPSay ; **Karl Josef DIETZ**, Universität Bielefeld (à confirmer) ; **Marcel KUNTZ**, CNRS ; **Abdelkader SOUIFI**, INSA Lyon ; **Daniel WIPF**, Université de Bourgogne

16h-16h15 Pause-café

16h15 **Panel 3 – Evaluation et excellence**

Président de séance : **Jean-Marie VALENTIN**, Université Paris-Sorbonne/Sorbonne Universités, IUF

**Milad DOUELHI**, Université Paris-Sorbonne/Sorbonne Universités : *Évaluation et mesurabilité entre Sciences et Sciences Humaines*

**Christopher MACANN**, Université Bordeaux Montaigne : *The Tenure Trap*

17h Table ronde avec la participation de :

**Claude R. HENRY**, CNRS ; **Outi MERISALO**, Université de Jyväskylä, présidente de l'Alexander-von-Humboldt-Club Finland ; **Frank ROSMEJ**, UPMC/Sorbonne Universités, Ecole Polytechnique/UPSay (à confirmer)...

## Vendredi, 11 décembre 2015

9h45 **Panel 4. La recherche dans les sciences du vivant**

Président de séance : **Dao NGUYEN QUY**, CNRS, Ecole Centrale Paris/UPSay

**François GROS**, Secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie des sciences, Directeur honoraire de l'Institut Pasteur, Professeur honoraire au Collège de France : *Tendances actuelles de la biologie et de ses applications : conséquences bioéthiques*

**Nicole J. MOREAU**, Executive board, International Council for Science ; Secrétaire général du Comité National de la Chimie : *Le principe de précaution est-il un frein à la recherche ?*

10h45-11h Pause-café

11h Discussion avec **Bernard GRANGER**, Université Paris-Descartes ; **François GROS** et **Nicole J. MOREAU**

12h15-14h Buffet déjeunatoire

- 14h **Panel 5 – La recherche en sciences humaines et sociales**  
 Présidente de séance : **Cerstin BAUER-FUNKE**, Westfälische Wilhelms-Universität Münster  
**Annick LOUIS**, Université de Reims Champagne-Ardenne : *Objets, disciplines, inscription institutionnelle*  
**Richard ZUBER**, CNRS Paris : *L’Affaire Sokal et l’évaluation de la recherche en Sciences Humaines*

14h45-15h Pause-café

- 15h **Carsten WERNICKE**, Hochschule für Musik Franz Liszt Weimar : *Die Frage nach der Zugänglichkeit von Forschung: von der Suhrkamp-Kultur zur Online-Licensing-Bubble*  
**Michèle HUMBERT**, Accademia di belle arti di Roma : *L’histoire de l’art et la liberté. Deux témoignages exemplaires : Giulio Carlo Argan et Michel Sanouillet*
- 16h Discussion
- 16h30 **Conclusion du colloque**
- 17h30 **Assemblée générale de l’Association Humboldt France**

Ce colloque se tiendra pendant l’exposition 25 JAHRE OSTKREUZ

Entrée libre sur inscription (à l’adresse : [college.humboldt@gmail.com](mailto:college.humboldt@gmail.com))  
 dans la limite des places disponibles

Unterstützt von / Supported by

